

**ARRÊTÉ MUNICIPAL DE DÉLÉGATION EN MATIÈRE DE
POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE -
CAPACITÉ D'ESTER EN JUSTICE**

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Arrêté n° 5.4.020/2023

Le Maire de la Ville d'HAUBOURDIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Considérant la délibération du 9 juin 2023 fixant à 9 le nombre d'adjoints,

Considérant l'élection des Adjoints du 9 juin 2023,

Considérant Mesdames et Messieurs : Marc BUQUET, Béatrice IDZIOREK, Daniel CATTEZ, Marie-Noëlle NIREL, Eric LECLERCQ, Françoise CORNEILLIE, Sébastien DEGARDIN, Audrey HIROUX, Jonathan BACKELANDT, Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau,

ARRÊTÉ

Article 1 : L'arrêté Municipal n° 5.4.006/2020 du 27 mai 2020 est abrogé.

Article 2 : dans le domaine « des pouvoirs de police : dépôt et signature des plaintes et capacité d'exercer toutes actions en justice », délégations de fonction, de signature et de représentation de la commune en justice sont données, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Mesdames et Messieurs :

- Marc BUQUET,
- Béatrice IDZIOREK, en cas d'absence ou d'empêchement de Marc BUQUET,
- Daniel CATTEZ, en cas d'absence ou d'empêchement de Marc BUQUET, Béatrice IDZIOREK,
- Marie-Noëlle NIREL, en cas d'absence ou d'empêchement de Marc BUQUET, Béatrice IDZIOREK, Daniel CATTEZ,

.../...

- Eric LECLERCQ, en cas d'absence ou d'empêchement de Marc BUQUET, Béatrice IDZIOREK, Daniel CATTEZ, Marie-Noëlle NIREL,
- Françoise CORNEILLIE, en cas d'absence ou d'empêchement de Marc BUQUET, Béatrice IDZIOREK, Daniel CATTEZ, Marie-Noëlle NIREL, Eric LECLERCQ,
- Sébastien DEGARDIN, en cas d'absence ou d'empêchement de Marc BUQUET, Béatrice IDZIOREK, Daniel CATTEZ, Marie-Noëlle NIREL, Eric LECLERCQ, Françoise CORNEILLIE,
- Audrey HIROUX, en cas d'absence ou d'empêchement de Marc BUQUET, Béatrice IDZIOREK, Daniel CATTEZ, Marie-Noëlle NIREL, Eric LECLERCQ, Françoise CORNEILLIE, Sébastien DEGARDIN,
- Jonathan BACKELANDT, en cas d'absence ou d'empêchement de Marc BUQUET, Béatrice IDZIOREK, Daniel CATTEZ, Marie-Noëlle NIREL, Eric LECLERCQ, Françoise CORNEILLIE, Sébastien DEGARDIN, Audrey HIROUX,

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Article 4 : le présent arrêté sera notifié aux intéressés et inscrit au recueil des actes administratifs de la Ville d'Haubourdin et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

HAUBOURDIN, le 29 août 2023



Le Maire,


Pierre BEHARELLE